
Règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

RECTIFICATIF

Au Mémorial A - N° 23 du 7 mars 2002, à la page 345, il y a lieu de remplacer dans l'intitulé le mot «*déterminant*» par «*détermination*» et sur la page 350, au dernier tableau, le mot «*Hommes*» par «*Dames*».
